



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubeis.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 018-211801188-20231009-DEL09102023_32-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 13

Présents 9
Votants 10

PRESENTS :

Avancement de Grade-
Création de 2 postes

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 02 octobre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, LORDEL, BOUQUELY, METGE, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET,

EXCUSES : Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Mme CHASSIN, Mr BRAVY, Mme REBOUX

ABSENT : Mr SURIEU

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou promotion interne.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet à raison de 35/35ème sont créés à compter du 01/12/2023 pour occuper les fonctions de :

Premier poste :
- Entretien des espaces verts et naturels
- Entretien de l'espace public
- Réparation de la voirie
- Maçonnerie

Deuxième poste :
- Gestion des plannings du personnel féminin technique et d'animation
- Cantine (2 services)
- Propreté de la ville
- Entretien annuel du personnel féminin technique et d'animation
- Gestion de l'inventaire des produits d'entretien
- Accueil des stagiaires (tutrice)
- Extension de l'entretien des locaux (Centre Socio Culturel, locaux des associations, locaux des services sociaux, Mairie, bureau du Garde Champêtre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise, à l'unanimité, la création de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe, suite à un avancement de grade.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 17/10/2023
- Publié le : 17/10/2023
- Mis en ligne le : 17/10/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 018-211801188-20231009-DEL09102023_33-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 13

Présents 9
Votants 10

PRESENTS :

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 02 octobre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, LORDEL, BOUQUELY, METGE, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET,

EXCUSES : Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Mme CHASSIN, Mr BRAVY, Mme REBOUX

ABSENT : Mr SURIEU

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

RODP – GRDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel est fixé par décret du 25 avril 2007. Il fait part à l'assemblée de la méthode de calcul de la RODP au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz naturel pour l'année 2023. Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public à 417.00 euros.

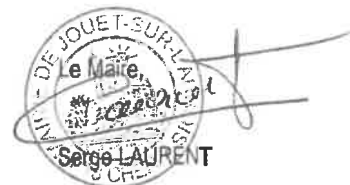
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ADOPTE, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz naturel pour l'année 2023.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



- Transmis au représentant
de l'Etat le : 17/10/2023
- Publié le : 17/10/2023
- Mis en ligne le : 17/10/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 018-211801188-20231009-DEL09102023_34-DE

SLOW

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 13

Présents 9
Votants 10

PRESENTS :

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,
Date de convocation : 02 octobre 2023
Date d'affichage : 02 octobre 2023

MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, LORDEL, BOUQUELY, METGE, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET,

EXCUSES : Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Mme CHASSIN, Mr BRAVY, Mme REBOUX

ABSENT : Mr SURIEU

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

CENTRE DE GESTION
AUTORISATION DE SIGNATURE
CNP ASSURANCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention doit être signée avec le Centre de Gestion afin de permettre la délégation des missions liées à la gestion des assurances statutaires dans le cadre des contrats avec CNP statual.

Après avoir entendu les modalités de la convention, le Conseil Municipal,

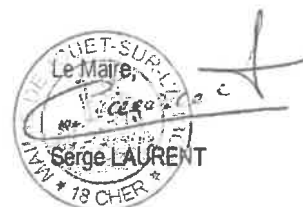
- Autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 17/10/2023
- Publié le : 17/10/2023
- Mis en ligne le : 17/10/2023



SLO

Budget : ASSAINISSEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : DECISION MODIFICATIVE Exercice 2023

DM N 1

Le 09 octobre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 octobre 2023 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge LAURENT, Maire.

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, LORDEL, BOUQUELY, METGE, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET

EXCUSE : MR BRAVY, Mme REBOUX
MME PRUVOST qui avait donné procuration à Mme CHASSIN

ABSENT : Monsieur SURIEU

Secrétaire : Madame GAGNOL

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Frais d'études				2031	H.O.	17 150,00
Frais d'insertion				2033	H.O.	1 500,00
Installations techniques matériel et outil in	2315	H.O.	18 650,00			
Investissement dépenses			18 650,00			18 650,00
Solde			0,00			

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- AUTORISE, à l'unanimité, le virement de crédit détaillé ci-dessus

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL

Le Maire,

Serge LAURENT

Transmis au représentant de l'Etat le : 17/10/2023

Publié le : 17/10/2023

Mis en ligne le : 17/10/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 018-211801188-20231009-DEL09102023_36-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 13

Présents 9
Votants 10

PRESENTS :

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 02 octobre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, LORDEL, BOUQUELY, METGE, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET,

EXCUSES : Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Mme CHASSIN, Mr BRAVY, Mme REBOUX

ABSENT : Mr SURIEU

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

SDE 18 –
PASSAGE EN LED

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la volonté communale d'effectuer un passage en led de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Les points susceptibles d'être changés sont :

- Rue des Genièvres
- Rue de la Chapelle
- Rue du Poids de Fer
- 2 lampes rue des Vignes.

Le montant total de cette rénovation est de 55 545.90 euros hors taxe réparti de la manière suivante :

- 30 % à la charge de la commune : 16 663.77 euros hors taxe
- 70% à la charge du SDE : 38 882.13 euros hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve, à l'unanimité, le passage en led des points lumineux présentés
- Accepte, à l'unanimité, la réalisation des travaux sur les divers points lumineux

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



- Transmis au représentant
de l'Etat le : 17/10/2023
- Publié le : 17/10/2023
- Mis en ligne le : 17/10/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 13

Présents 9
Votants 10

PRESENTS :

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 02 octobre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, LORDEL, BOUQUELY, METGE, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET,

EXCUSES : Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Mme CHASSIN, Mr BRAVY, Mme REBOUX

ABSENT : Mr SURIEU

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

Tarif Cavurne

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nouvelles cavurnes doivent être mises en place. Afin de limiter les problèmes d'entretien entre chaque stèle, un ciment coloré sera apposé au sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Fixe, à l'unanimité, l'acquisition de 7 cavurnes

- Fixe, à l'unanimité, à 760 euros le prix de vente des cavurnes.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL

- Transmis au représentant de l'Etat le : 17/10/2023
- Publié le : 17/10/2023
- Mis en ligne le : 17/10/2023





MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
 Arrondissement
 de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
 en exercice 13

Présents 9

Votants 10

PRESENTS :

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre , le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 02 octobre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, LORDEL, BOUQUELY, METGE, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET,

EXCUSES : Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Mme CHASSIN, Mr BRAVY, Mme REBOUX

ABSENT : Mr SURIEU

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

ONF COUPE DE BOIS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur DONDON Julien de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à assoir en 2023 - 2024 en forêt communale relevant du régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de bois de l'année présentée ci-après.

-Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites.

-Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

Etat d'Assiette :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation		
						Vente sur pied	Bois façonnés Appel d'offres	Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
10	RA	1010	4.59	NON		X		
11	AS	230	7.77	NON		X		
14	EM	100	1	NON				X

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné (à la mesure).

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente de lots groupés (dites « ventes groupées »), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition dite de « Vente et exploitation groupée » sera rédigée.

Mode de délivrance des Bois d'affouages. Il précise que les parcelles 10 et 11 seront réservées à des professionnels. La parcelle 14 est réservée aux affouagistes.



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Le bois d'affouage, houpriers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le Conseil Municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Monsieur JAUBERT
Madame CADIOT
Monsieur PENNEROUX

Conformément aux articles L214-15 et L214-16 du Code Forestier, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité :

- le mode de partage par feux, à une coupe de bois par famille habitant la commune
- le délai d'abattage au 30 avril
- le délai de vidange au 30 septembre.

Vente de bois aux particuliers pour la parcelle 14 et aux professionnels pour les parcelles 10 et 11.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année, dans le respect des clauses générales de vente de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le Conseil Municipal donne pouvoir, à l'unanimité, à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera au(x) martelage(s) des parcelles n° 10,11 et 14.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



- Transmis au représentant
de l'Etat le : 17/10/2023
- Publié le : 17/10/2023
- Mis en ligne le : 17/10/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubs.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 13

Présents 9
Votants 10

PRESENTS :

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,
Date de convocation : 02 octobre 2023
Date d'affichage : 02 octobre 2023

MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, LORDEL, BOUQUELY, METGE, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET,

EXCUSES : Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Mme CHASSIN, Mr BRAVY, Mme REBOUX

ABSENT : Mr SURIEU

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

TARIF GRUMES DE CHENE

Monsieur le Maire expose que 4 billes de chêne ont été abattues rue de Briande / rue de la Montapeine. Ces arbres devaient être emmenés par la société d'exploitation, mais celle-ci n'a pas pu les transporter. Un affouagiste est volontaire pour débiter le bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de fixer le prix de ces 4 grumes de chêne à 10 euros le stère.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



Le Maire,

Serge LAURENT

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 17/10/2023
- Publié le : 17/10/2023
- Mis en ligne le : 17/10/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubs.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 018-211801188-20231009-DEL09102023_40-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 13

Présents 9
Votants 10

PRESENTS :

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 02 octobre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, LORDEL, BOUQUELY, METGE, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET,

EXCUSES : Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Mme CHASSIN, Mr BRAVY, Mme REBOUX

ABSENT : Mr SURIEU

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

PROCEDURE D'ABANDON
MANIFESTE

M. le Maire expose que sur le territoire de la commune au lieu-dit « LEVEE DU POIDS DE FER » parcelle cadastrée A n° 1015, sise 270 RTE DE LA LEVEE DU POIDS DE FER, Bat. B Esc. 01 Niv. 01 et par suite de plaintes répétées des voisins, une propriété en état d'abandon provoque des nuisances et risque de dégrader les bâtiments contigus.

Le courrier envoyé en recommandé n'a pas été retiré et il est impossible de joindre les propriétaires par téléphone.

M. JAUBERT questionne sur le but recherché de cette procédure.

M. le Maire répond que cette procédure permet à la commune de déclarer en état d'abandon manifeste des immeubles situés sur le territoire de la commune dans le but d'amener leur propriétaire à faire cesser cet état. Sans réponse du propriétaire, un Procès-Verbal définitif d'état d'abandon manifeste sera dressé, l'expropriation au profit de la commune pour une destination déterminée pourra être envisagée.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'enquête de voisinage et des renseignements qui ont pu être récoltés, après en avoir délibéré,

- AUTORISE à l'unanimité le Maire à engager, pour la parcelle cadastrée Section A n° 1015, sise 270 RTE DE LA LEVEE DU POIDS DE FER Bat. B Esc. 01 Niv. 01, la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste.
- INVITE à l'unanimité le Maire
- à constater, par procès-verbal provisoire l'état d'abandon manifeste,
- à déterminer la nature des travaux indispensables pour faire cesser cet état d'abandon.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



- Transmis au représentant
de l'Etat le : 17/10/2023
- Publié le : 17/10/2023
- Mis en ligne le : 17/10/2023



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 018-211801188-20231009-DEL09102023_41-DE

SLO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 13

Présents 9
Votants 10

PRESENTS :

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire,

Date de convocation : 02 octobre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

MRS et MMES LAURENT, JAUBERT, LORDEL, BOUQUELY, METGE, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BOULANDET,

EXCUSES : Mme PRUVOST qui avait donné procuration à Mme CHASSIN, Mr BRAVY, Mme REBOUX

ABSENT : Mr SURIEU

SECRETAIRE : Mme GAGNOL Elisabeth

DEBAT SUR LA LOI APER

Monsieur le Maire explique les tenants et les aboutissants de la loi APER. Un débat doit être mené au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que le SCOT du Pays Loire Val d'Aubois n'est pas favorable à l'implantation d'éolien sur le territoire.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis du SCOT. En ce qui concerne le photovoltaïque, la commune doit choisir entre sélectionner des zones favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques ou de laisser l'implantation libre. De plus, Monsieur le Maire rappelle que la commune est dotée de moulins qui pourraient être remis en activité.

L'ensemble de l'assemblée est d'accord sur la non implantation d'éolienne sur le territoire. Elle souhaite laisser libre accès à toute la population pour l'implantation de panneaux photovoltaïque et de laisser libre tout propriétaire de moulins souhaitant installer une turbine pour activer un alternateur.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 octobre 2023.

Le secrétaire

Elisabeth GAGNOL



- Transmis au représentant

de l'Etat le : 17/10/2023

- Publié le : 17/10/2023

- Mis en ligne le : 17/10/2023